

**LES DISPOSITIFS  
DE VALIDATION PÉDAGOGIQUE  
DES ENGAGEMENTS  
ÉTUDIANTS  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**UNE ÉTUDE MENÉE PAR LE RÉSEAU  
D'ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES ANIMAFAC**





# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Exposé des motifs</b>	5
<b>Les types de dispositifs</b>	9
1. Les dispositifs de validation des engagements étudiants dans les universités	10
▶ Université Blaise Pascal – Clermont-Ferrand II	12
▶ Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	13
▶ Université de Nantes	14
▶ Université de Bretagne Sud	15
2. Les dispositifs de validation des engagements étudiants dans les écoles supérieures	16
▶ Essec – Paris	17
▶ Sciences Po Paris	18
▶ Ecole Centrale Paris	19
<b>Reconnaître les engagements étudiants dans les universités : les recommandations</b>	20
1. Les principaux enjeux de la reconnaissance pédagogique des engagements	20
2. Quelle mise en œuvre pour la reconnaissance pédagogique des engagements ?	23



## EXPOSÉ DES MOTIFS

---

La dualité de l'enseignement supérieur français se retrouve dans la prise en compte du fait associatif étudiant. Avec d'un côté les écoles supérieures qui pratiquent une sélection à l'entrée et bénéficient de moyens plus importants, de l'autre les universités qui ont dû faire face à la massification de leurs effectifs avec des financements souvent vus au plus juste.

Devant le développement de la vie associative étudiante, les écoles supérieures ont été les premières à se préoccuper des initiatives étudiantes. Elles y discernaient un moyen de rapprocher leurs étudiants de l'emploi en leur permettant d'acquérir et de mettre en pratique des compétences de management et de gestion de projet, mais aussi d'animer le campus et de contribuer ainsi à l'attractivité de l'école.

Des politiques de soutien de la vie associative ont ensuite émergé dans les universités pour prendre en compte d'autres enjeux de l'engagement étudiant : humaniser les campus, ouvrir les étudiants sur l'extérieur et encourager des engagements citoyens.

Comme premières et essentielles formes de reconnaissance des engagements, les établissements ont mis des locaux à disposition des associations et de leurs activités et ont créé des fonds de soutien aux initiatives étudiantes gérés paritairement. Puis, est apparu le volet « reconnaissance pédagogique », consistant à intégrer dans les cursus universitaires les différentes formes d'engagements étudiants.

Pour les universités, la mise en place du LMD est une étape supplémentaire dans ce processus général de reconnaissance, avec l'apparition de cours optionnels qui permettent de lier les engagements associatifs aux cursus, et qui offrent à l'étudiant la possibilité de panacher sa formation, contribuant ainsi à la reconnaissance de ses engagements. La reconnaissance pédagogique devient alors un outil de plus pour ces politiques de soutien à la vie associative étudiante, c'est aussi le plus délicat à mettre en œuvre et il nous a paru intéressant de mieux en définir les contours.

---

### PAROLES DE BÉNÉVOLES

« L'université ne doit pas être un lieu où l'on apprend pour apprendre, elle doit pouvoir permettre aux étudiants une ouverture d'esprit »

**Emilie, 24 ans, Clermont-Ferrand**

---

## Le potentiel des associations étudiantes

Ces politiques sont l'expression d'une reconnaissance d'un nouveau mode d'engagement apparu au milieu des années 90. Les associations étudiantes « à projets » se distinguaient alors des syndicats et des associations corporatives. Fondées souvent par un groupe d'amis partageant des préoccupations communes, ces associations étudiantes ont occupé tous les champs d'action en s'affranchissant de la seule défense des intérêts des étudiants pour s'atteler à la culture, la solidarité internationale en passant par les solidarités urbaines, la prévention des risques, etc.

Leurs projets ont contribué fortement à l'animation des campus et des villes universitaires, d'abord de manière autonome puis de plus en plus soutenue par les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités locales. Ces partenaires nouveaux reconnaissent les apports de la vie associative étudiante : les associations étudiantes font en effet vivre la cité, elles sont un lieu de sociabilité sur des territoires où il est parfois difficile de tisser des liens, elles permettent l'épanouissement personnel de chaque individu qui s'y engage par la participation à un projet collectif fondé sur le travail d'équipe, elles permettent d'acquérir une expérience et des compétences appréciées des employeurs. Penser un projet et sa mise en œuvre, réunir les moyens humains et financiers pour le mettre en place et le mener au bout conduisent les étudiants à être confrontés à des difficultés, à trouver collégialement des solutions, et finalement à se former par une expérience de terrain.

L'expérience associative constitue le terreau d'une prise de conscience citoyenne. La jeunesse, trop souvent niée dans son apport à la société, peut ainsi développer une vraie parole, un véritable rôle à la mesure de son formidable potentiel. Quel meilleur apprentissage de la citoyenneté qu'un engagement associatif pour l'intérêt général ?

## Une reconnaissance pédagogique qui pose question

La mise en place de dispositifs de reconnaissance pédagogique n'est pas sans poser quelques questions de fond. Car il faut aussi compter avec les objectifs des différents acteurs concernés, avec

leur culture, leurs modes de fonctionnement et leurs traditions, qui constituent autant de points de frictions. Quelles modalités choisir pour ces dispositifs afin que cohabitent harmonieusement vie associative et études universitaires sans perturber les fonctionnements de chacun ? Comment concilier ces deux modes d'apprentissage, l'un fondé sur les cours théoriques et l'étude universitaire, l'autre sur l'expérience, le bénévolat, la souplesse ? Faut-il proposer des cours théoriques autour de la vie associative ? Comment évaluer l'expérience associative et quel poids lui donner dans le cursus universitaire de l'étudiant ? La reconnaissance pédagogique et l'attribution de points ne risquent-elles pas de dénaturer le bénévolat ? Quelles associations reconnaître, quels types de bénévolats et sur quelle durée l'engagement doit-il courir pour pouvoir être pris en compte ? Ces dispositifs vont-ils contribuer à développer la vie associative étudiante ou ne concerner simplement que les étudiants déjà engagés ?

### Une étude au sein du réseau Animafac

En laissant de côté les dispositifs spécifiques de reconnaissance pédagogique des engagements des élus étudiants aux conseils centraux et autres, nous nous sommes concentrés sur les engagements associatifs afin d'identifier les bonnes initiatives, repérer les pistes d'action exploitables par les universités. Nous avons pour cela souhaité donner la parole aux étudiants engagés en association. Le réseau d'associations Animafac constitue à ce titre une formidable source de témoignages. Plus qu'une enquête quantitative, nous avons voulu cerner les motivations des étudiants et nous attacher à leur sentiment vis-à-vis des dispositifs de reconnaissance pédagogique de la vie associative, à leurs désirs, à leurs craintes. L'enquête que nous avons menée au sein du réseau a naturellement employé une approche qualitative pour cerner les principaux enjeux ressentis par les étudiants. Ce sont donc des entretiens personnalisés qui ont été menés par téléphone auprès d'étudiants issus d'universités ou d'écoles supérieures – commerce, et ingénieurs – et répartis sur toute la France, complétés des précisions des différents établissements sur leurs dispositifs. Ces témoignages permettent de dresser un panorama de l'existant et un premier bilan des réussites et échecs des dispositifs de reconnaissance pédagogique de l'engagement associatif.

---

#### PAROLES DE BÉNÉVOLES

« Il vaut mieux ouvrir la reconnaissance par l'université à toutes les associations parce qu'il serait dommage de laisser de côté tous les étudiants qui sont engagés dans d'autres structures. » **Tatiana, 24 ans, Paris**

---

## À SAVOIR

### **La reconnaissance pédagogique des engagements dans la réforme LMD**

La mise en place du LMD favorise la mise en place de parcours souples plus individualisés et professionnalisants, intégrant des approches transdisciplinaires. Le LMD amène dès lors à adapter les modes d'apprentissage et d'évaluation dans lesquels la reconnaissance pédagogique de l'expérience associative peut plus facilement trouver une place. D'autant que le système d'Unités d'Enseignement obligatoires, libres ou optionnelles au niveau Licence facilite la construction de maquettes pédagogiques intégrant des options diversifiées dont peuvent faire partie les engagements étudiants.

### **La circulaire sur le développement de l'engagement associatif et des initiatives étudiantes (N°2001-159 du 29-8-2001)**

En 2001, une circulaire du ministère encourage la reconnaissance des engagements associatifs étudiants qui doit contribuer à « aider les étudiants à monter et développer leurs projets ». *« S'il est indispensable de laisser leur pleine autonomie aux engagements étudiants, des liens intelligents peuvent en effet être imaginés entre l'action bénévole et les formations suivies par les étudiants. L'unité d'enseignement optionnelle constitue sans aucun doute le meilleur moyen de validation de l'action étudiante dans le cadre de la formation. Mais cela peut aussi prendre la forme de stages, de rédaction d'un mémoire ou d'un rapport, de mention sur le diplôme voire de bonification. »*



## LES TYPES DE DISPOSITIFS

---

Les établissements d'enseignement supérieur ont choisi des modalités de mise en œuvre de la reconnaissance pédagogique des engagements étudiants en fonction de leurs préoccupations, de leurs tissus associatifs, de leurs moyens dédiés, du nombre d'étudiants potentiels intéressés, etc.

Les formes prises par les dispositifs de reconnaissance pédagogique des engagements sont dès lors variées dans leurs formes, les types d'engagements concernés, l'offre pédagogique proposée et la méthode d'évaluation choisie. Nous nous proposons d'établir ici un rapide panorama pour les Ecoles supérieures et les universités, illustrées de fiches détaillant certains dispositifs, leurs atouts et leurs faiblesses.

---

### PAROLES DE BÉNÉVOLES

« Il faut que ce soit une démarche personnelle à 70 ou 80%. Après, que ce soit appuyé par l'université tant mieux, ça nous permettra d'avoir une marge de manoeuvre et peut-être des facilités financières »  
**Marie-Jeanne, 21 ans, Marseille**

---

# LES DISPOSITIFS DE VALIDATION DES ENGAGEMENTS ÉTUDIANTS DANS LES UNIVERSITÉS

---

## Les différentes formes de reconnaissance pédagogique

Les enseignements d'ouverture, dont seuls les points supérieurs à la moyenne étaient pris en compte, deviennent avec le système LMD, des Unités d'Enseignement libres ou optionnels. La reconnaissance pédagogique des engagements prend cette forme dans presque toutes les universités bien que certaines universités proposent des Diplômes Universitaires de manière à certifier réellement l'engagement.

Les UE «engagements étudiants» concernent généralement le grade Licence (certaines mais plus rarement sont accessibles au grade Master). Elles sont fréquemment transversales à plusieurs UFR. Les étudiants peuvent les prendre quel que soit le semestre mais certains dispositifs ne sont ouverts que les semestres pairs quand il est exigé que l'engagement soit effectué tout au long de l'année. Il est rarement possible de valider l'UE plus d'une fois, sauf lorsqu'il n'y a pas d'offre pédagogique et que le projet de l'étudiant change d'une année sur l'autre.

L'UE compte maintenant à part entière dans le parcours puisque les crédits sont acquis ou pas. La valeur de ces UE libres oscille entre 2 et 6 crédits sur un semestre (sur un total de 30 crédits).

## Les associations et types de bénévoles reconnus

De nombreuses universités ne ciblent que les associations étudiantes, d'autres ont élargi le cercle aux associations instituées ou aux projets collectifs informels. Le type de l'activité menée, l'organisation de la structure et sa capacité d'accueil sont aussi des critères avec des niveaux d'exigence variés. Certaines choisissent de privilégier les associations où l'étudiant réalise des interventions chaque semaine, de manière à s'assurer du temps que l'étudiant consacre à son engagement. D'autres acceptent les associations dont l'activité dépend du calendrier du projet mené sur l'année.

Les types d'associations ont aussi à voir avec les types de bénévoles concernés. Entre l'entrepreneur qui fonde une association et conduit un projet avec une équipe, et l'intervenant qui rejoint un dispositif établi, les responsabilités et l'investissement ne sont pas les mêmes. Le fait d'être élu au bureau de l'association peut être, moins fréquemment, une condition.

Les universités prennent souvent en compte tous les types de bénévoles à partir du moment où une participation active est effectuée (les adhérents d'associations ne sont pas concernés, ni les pratiques artistiques des étudiants qui font l'objet de dispositifs spéciaux).

10

---

## PAROLES DE BÉNÉVOLES

«Je trouve que c'est bien de le faire exclusivement avec des associations étudiantes: ça dynamise la vie associative étudiante de l'université. Je pense que sur certains projets ça fait venir du monde, même si les responsables associatifs choisiront de toutes façons ces UE pour avoir deux heures de libres.»

**Romain, Avignon**

---

## L'offre de contenus pédagogiques

L'offre de contenus pédagogique est soit inexistante, soit légère, soit occupe le volume horaire d'une UE libre classique (de 15 à 20h sur un semestre). Les dispositifs sans contenu pédagogique ont l'avantage de libérer le temps que celui d'une UE libre classique aurait pris.

Le contenu des cours concerne souvent le fonctionnement d'une structure associative et les obligations liées à la loi de 1901, moins souvent la méthodologie de projet, et encore moins une sensibilisation à l'aspect civique de l'engagement et au sens du bénévolat. Certains cours peuvent être très spécifiques à l'activité menée par l'étudiant, bien souvent pour des activités sociales. Ils sont proposés par l'association d'accueil : psychologie de l'enfant, le fonctionnement de la politique de la ville, etc.

## L'évaluation

L'enjeu est de parvenir à identifier des indicateurs de l'engagement de l'étudiant qui doivent permettre une notation.

Les outils d'évaluation consistent presque systématiquement en un dossier – généralement court (de 5 à 20 pages) – qui peut être complété par un oral. Les universités sont plus ou moins souples sur les critères : elles peuvent parier sur les savoir-être acquis par l'expérience de terrain, ou veiller à évaluer précisément selon des grilles spécifiques l'application sur le terrain des connaissances acquises en cours, l'investissement effectué par l'étudiant, etc.

Les critères d'évaluation s'attachent donc de manière classique au rendu du dossier, à l'assiduité aux cours et aux activités réalisées avec l'association. Plus qu'une réussite du projet, c'est davantage l'investissement personnel qui est apprécié de même que la capacité d'analyse sur son engagement et les apports que l'étudiant en a retiré sur un plan personnel et en termes d'acquisition de compétences.

Les jurys sont généralement constitués du responsable du dispositif quand il y en a un, du responsable de l'UFR de l'étudiant, d'élus étudiants au CEVU et parfois d'un responsable de l'association où s'est engagé l'étudiant.

« Mon association me prenait beaucoup de temps donc la valider comme une UE libre me permettait d'alléger les horaires. Après, je trouve ça bien de valoriser mon engagement pour mon avenir professionnel, que ce soit un passeport dans la recherche de travail. »

**Mathilde, 21 ans, Clermont-Ferrand**

---

# Université Blaise Pascal – Clermont-Ferrand II

## « La confiance en l'expérience »

*UE libre au grade licence sur un semestre - une seule validation possible  
5 crédits ECTS – aucune offre pédagogique (sauf dans le cas de l'AFEV qui organise une formation avec l'IUFM)*

### Types d'engagements

Pour le moment, deux associations à activités régulières, le Génépi et l'AFEV sont habilitées par l'université. Il s'agit d'associations structurées qui proposent à chaque étudiant des temps d'intervention auprès d'un public spécifique (accompagnement scolaire, etc.). L'université s'assure ainsi de la réalité de l'engagement de l'étudiant sur le terrain. Les modalités du dispositif sont discutées avec chaque association et précisées dans une convention. Tous les bénévoles de l'association peuvent participer à l'UE sauf avis contraire de l'association. L'animation d'un BDE peut aussi être reconnue et est alors évaluée de la même manière mais par les enseignants de l'UFR du BDE.

### L'offre pédagogique

L'AFEV propose une offre de formation spécifique aux bénévoles de l'association, notamment en partenariat avec l'IUFM. Selon l'ancienneté du bénévole au sein de l'association, il doit assister à entre 4h à 20h de formations sur les sciences de l'éducation, de la psychologie, des populations migrantes, etc. Le Génépi propose ses propres formations internes à tous ses bénévoles.

### L'évaluation

L'évaluation par les associations d'accueil compte pour 2/3, selon des critères propres à chaque association (assiduité aux rencontres et formations, engagement dans la vie associative hors des interventions, dynamisme, etc.). Le dossier vaut pour le reste de la note et n'est pas soutenu à l'oral. Une prise de recul sur la valeur citoyenne de l'engagement et les motivations de l'étudiant est demandée. Le jury se compose de représentants du CEVU et d'un responsable de l'association d'accueil de l'étudiant.

► **Le temps libéré**: le gain de temps que permet l'absence de cours pour les bénévoles du Génépi est l'intérêt premier des étudiants qui ont suivi l'UE. Il leur permet de se consacrer davantage à leur engagement souvent décrit comme chronophage.

► **Une évaluation consensuelle** : véritable partenaire de l'université, l'association élabore avec l'institution les critères et conditions d'évaluation de manière à ce que le dispositif soit bien adapté à la réalité des activités et du fonctionnement de l'association. L'AFEV a par exemple choisi d'ouvrir le dispositif aux étudiants qui en sont à leur deuxième année d'engagement, le Génépi aux étudiants qui s'engagent sur l'année entière.

► **La présence de l'association dans le jury** : elle permet de faire le lien avec l'activité réalisée par l'étudiant et est acceptée par les associations concernées dont une des préoccupations était cependant de limiter la charge de travail que cela demande (le Génépi a ainsi limité à 9 le nombre de bénévoles qui suit l'UE).

► **L'absence de contenus pédagogiques encadrés pour certaines associations** : si l'AFEV propose des cours avec une structure universitaire, il appartient aux autres associations de former ou non leurs bénévoles en interne. L'offre pédagogique n'est pas toujours suffisante pour accompagner les étudiants dans leurs projets.

► **L'absence d'oral** : l'oral aurait été apprécié par les étudiants qui tiennent à faire passer les raisons intimes de leur engagement. Le nombre important d'étudiants participant au dispositif rend plus difficile la tenue d'oraux.

► **Limiter les associations concernées** : les critères de sélection stricts de l'université ne permettent pas pour le moment d'élargir le dispositif à d'autres associations étudiantes, privant de nombreux étudiants de la possibilité de valider leurs engagements.

# Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

## « L'offre pédagogique en soutien de l'expérience »

*UE libre au grade licence sur un semestre - deux validations possibles envisagées  
3 crédits ECTS – offre pédagogique légère, 4x3 heures*

### Types d'engagements

Seul l'investissement dans une association étudiante est concerné (la Radio Campus, des associations culturelles, etc.). L'association d'accueil présente un dossier du projet qui, s'il est validé, lui permet de signer une convention tripartite (université, association, étudiant engagé) où sont spécifiés les engagements de chacun. Il est possible de présenter un engagement sur l'année mais validé sur un seul semestre.

### L'offre pédagogique

L'offre pédagogique est légère afin de ne pas alourdir l'engagement: quatre séances de trois heures sur le semestre se concentrent sur le fonctionnement de l'association (aspects statutaires, fiscalité, responsabilités légales, etc.). Les cours sont ouverts aux étudiants associatifs qui ne suivent pas l'UE. Un cycle de formation sur deux ans est envisagé afin de permettre aux étudiants de suivre l'UE deux semestres.

### L'évaluation

Un suivi tout au long de l'année est assuré par la cellule pédagogique constituée d'un formateur et d'un responsable du BVE. Un court dossier est ensuite présenté à l'oral devant un jury composé du responsable du CEVU, du responsable de l'UE, du responsable du département de l'étudiant, de deux autres enseignants et d'un étudiant membre du bureau de l'association d'accueil. Le bilan s'attache à l'investissement de l'étudiant, aux compétences acquises et à l'utilisation des formations théoriques dans la pratique. L'assiduité aux formations est aussi un critère d'évaluation.

▶ **Des cours ouverts à tous:** la possibilité pour tous les associatifs étudiants de suivre les formations désamorce les craintes sur la dénaturation de l'engagement en permettant aux étudiants de se former sans qu'ils soient forcément évalués.

▶ **Une convention tripartite:** la convention signée entre l'étudiant, l'université, et l'association pose l'association comme un véritable partenaire et permet de préciser les engagements de chacun.

▶ **Le manque de clarté:** la mise en place a été difficile avec une faible information des étudiants dont le nombre de candidats a pâti. Les critères de sélection des associations et d'évaluation semblaient peu lisibles.

▶ **Des cours trop limités:** les étudiants auraient souhaité des cours reliés à la méthodologie de projet pour trouver une aide plus concrète pour leurs projets.

# Université de Nantes

## « L'offre pédagogique sublimée par l'expérience »

*UE libre au grade licence sur un semestre – une seule validation possible  
Crédits variables selon l'UFR – offre pédagogique dense: 30 heures*

### Types d'engagements

Les associations étudiantes et non étudiantes sont concernées mais font l'objet d'une appréciation de la part du bureau de la vie étudiante sur leur capacité d'accueil et d'encadrement. L'association doit être en mesure de proposer une activité à l'étudiant (il ne s'agit pas d'une observation) et accepter le principe du dispositif. Le volume horaire estimé de l'activité est de 30 heures sur le semestre. L'UE est ouverte aux étudiants déjà engagés ou non. Le Service de la Vie Étudiante peut aider les étudiants qui le souhaitent à trouver une association d'accueil. Une sélection sera probablement effectuée l'année prochaine en privilégiant les étudiants déjà engagés et dont le besoin de formation se fait sentir, tout en conservant un certain quota d'étudiants non engagés.

### L'offre pédagogique

L'offre pédagogique est centrale avec 30 heures de cours assurés par des enseignants et des intervenants extérieurs. Sont abordés les aspects « philosophiques » de l'engagement associatif (l'objet d'une association, le sens d'un projet, etc.), la communication, le fonctionnement formel d'une association (les statuts, le bureau, les responsabilités juridiques mais aussi la méthodologie de projet).

### L'évaluation

Un suivi peut être effectué pendant l'année sur demande de l'étudiant. Un dossier d'une vingtaine de pages est présenté devant un jury (le responsable de l'UE, un responsable de l'association accueillante s'il est disponible) afin de présenter la structure, l'action menée et d'en analyser la conduite à la lumière des enseignements théoriques.

► **Court-circuiter le débat sur la dénaturation de l'engagement:** l'UE libre ne vise pas à reconnaître un engagement associatif mais à proposer une UE optionnelle supplémentaire qui demande, au même titre que les autres, de suivre des cours et un processus de validation de crédits. Sa particularité est d'exiger une immersion dans un projet associatif.

► **Un engagement encadré:** la difficulté de l'évaluation de l'engagement est traitée en amont avec une sélection, en discussion avec les associations d'accueil, de la mission de l'étudiant et des capacités d'encadrement de la structure avec un référent qui participe à l'évaluation de l'oral.

► **Une offre pédagogique complète:** le volume horaire conséquent décourage les « passagers clandestins ». Il offre une formation relativement exhaustive aux étudiants, qui valorise l'aspect désintéressé du bénévolat en abordant la valeur civique de l'engagement. L'université joue à plein son rôle de formation théorique.

► **Une mise en œuvre difficile:** l'UE libre concerne différentes UFR dont les calendriers sont difficiles à faire concorder (horaires, dates de rendu des notes, etc.). Les cours ont donc eu lieu le samedi matin avec un plus fort risque d'absentéisme.

► **La charge de travail:** les étudiants, notamment en L1, ne s'attendaient pas à une telle charge de travail bien qu'il ne se soit pas agi de l'alourdir outre mesure dans le cadre d'une UE qui reste optionnelle. La rédaction du dossier et la recherche d'une association d'accueil ont été délicates pour certains. Le suivi du bureau de la vie étudiante les a aidés à passer ces difficultés.



# Université de Bretagne Sud

## « Une offre pédagogique prescrite par l'engagement »

*UE libre au grade licence sur un semestre – une seule validation possible*

*Crédits variables selon l'UFR – offre pédagogique spécifique au type d'engagement*

### Types d'engagements

Seuls les bénévoles investis dans l'association Pupilles Etudiants pour la Ville sont concernés.

### L'offre pédagogique

16h de cours sont proposées aux étudiants investis dans l'association et sont adaptées en fonction de chaque type d'interventions qu'ils pratiquent (accompagnement à la scolarité individualisé, à la scolarité en groupe, en centre social, etc.). Ceux qui ne souhaitent pas suivre l'UE peuvent toutefois suivre librement 8h30 de formation pour les nouveaux bénévoles, 6h30 pour les plus aguerris.

Le programme des formations ainsi que les intervenants sont entièrement proposés et gérés par l'association qui reçoit une subvention de l'université à cet effet.

### L'évaluation

L'évaluation est importante et des critères d'évaluation très précis prennent en compte l'assiduité aux formations et dans les activités d'une part, le rendu du dossier d'autre part. Un passage à l'oral n'est proposé que pour le rattrapage.

▶ **Une offre de formation très spécialisée :** sans occulter le sens du bénévolat, les cours s'adaptent précisément au type d'engagement en proposant un programme très complet sur chaque type d'activités.

▶ **Les temps d'échanges :** les échanges de pratiques et d'expériences accompagnés par un intervenant sont les plus appréciés par les étudiants qui peuvent faire part de leurs difficultés.

▶ **Un programme trop professionnalisant :** on s'éloigne du sens premier du bénévolat pour entrer dans une réelle stratégie de professionnalisation. Une grande partie des étudiants qui suivent le dispositif souhaitent faire carrière dans le domaine éducatif. Ceux qui ne le suivent pas ont moins souvent de tels projets professionnels.

▶ **La lourdeur de l'intendance :** proposer un tronc commun avec des déclinaisons alourdit l'administration de cette offre pédagogique et rend sa gestion difficile.

# LES DISPOSITIFS DE VALIDATION DES ENGAGEMENTS ÉTUDIANTS DANS LES ÉCOLES SUPÉRIEURES

---

Il existe de nombreuses formes de reconnaissance pédagogique des engagements au sein des écoles, de la plus informelle à la plus structurée. Les initiatives étudiantes y sont souvent dynamiques, organisées en clubs autour d'une association centrale, ou en associations indépendantes. Elles bénéficient d'un environnement clos qui favorise les vocations parmi les nouveaux étudiants, et d'une place généralement reconnue par l'institution.

L'investissement dans des projets collectifs est donc souvent encouragé par l'administration, voire est obligatoire et intégré à part entière dans les cursus. L'acquisition de compétences valorisables sur le plan professionnel est une des premières motivations de l'administration.

La valorisation peut passer par une bonification de la moyenne qui vise à compenser la baisse de résultats scolaires qu'un engagement risque de provoquer, ou par une aide au passage par le jury dans les cas de difficultés scolaires.

Elle peut être plus formelle et consister en un projet collectif noté selon des critères classiques (dossier soutenu à l'oral) ou en une validation de l'expérience associative au titre de stage.

Il existe rarement des cours spécifiques – la gestion de projet est un enseignement de base dans bien des écoles de commerce et d'ingénieur- mais un suivi des projets par des enseignants ou par le personnel du service dédié est fréquent.

---

PAROLES DE BÉNÉVOLES

« Les gens s'engagent dans les associations pour faire des choses différentes de ce qu'ils font habituellement. Je ne pense pas que la note soit une incitation pour beaucoup d'étudiants. » **Julien, Paris**

---



## Essec – Paris

### « L'association lieu de stage »

*Un unique stage de 1 à 6 mois en association étudiante – réservé aux dirigeants associatifs et responsables de projets étudiants – fonction du niveau de responsabilité*

#### Types d'engagements

Les engagements ne s'insèrent par aucun dispositif, en tant que tels, dans les cursus. En revanche, certains responsables associatifs peuvent valider leur investissement associatif comme un stage.

#### Le système des stages à L'ESSEC

Pour être diplômé, l'étudiant doit valider ses cours et effectuer 18 mois de stages dont 6 mois à la fin de la première année, le reste pouvant être étalé librement sur l'ensemble de sa scolarité.

Les stages peuvent être effectués pour des missions au sein d'associations – étudiantes ou non – ou pour un engagement à l'année, en accord avec la responsable des stages de l'école (ex : une mission de terrain en Bolivie avec l'association humanitaire étudiante du campus). Il n'est pas possible d'effectuer plus d'un stage en association.

#### Qui est concerné ?

Les étudiants en responsabilité dans les associations étudiantes (élus ou en charge de projets si la prise de responsabilité est jugée suffisante). Le bureau des stages évalue avec chacun l'équivalence en « temps de stage » selon les responsabilités et la charge de travail de l'étudiant. Ex : une fonction de président ne pourra pas dépasser une équivalence de six mois de stage (4 à 5 présidents d'associations étudiantes valident leur engagement ainsi), trois mois pour un trésorier, un mois pour un secrétaire.

#### L'évaluation

Alors que les stages sont évalués par les entreprises selon une grille fixée par l'école, l'évaluation des stages en association est moins cadrée. Un entretien à mi-parcours avec la responsable du bureau des stages chargée d'évaluer les stages en association est effectué avant le rendu d'un dossier qui s'apparente à un rapport de stage : il s'agit de présenter la structure, les projets menés et le calendrier suivi. L'étudiant soutient son dossier à l'oral devant cette responsable qui peut creuser les points qui lui apparaissent sensibles. L'appréciation finale appartient à cette seule personne qui évalue davantage l'intensité de l'engagement de l'étudiant, notamment le temps passé à monter le projet, plutôt que la réussite ou non des actions, même si les associations concernées sont plutôt dynamiques et solides.



► **Reconnaître les projets associatifs comme formateurs :** l'institution reconnaît l'activité associative comme professionnalisante, contribuant par là à son développement.



► **Un dispositif circonscrit :** la possibilité de valider son stage est une option intéressante mais minimale de reconnaissance pédagogique des engagements.

# Sciences Po Paris

## « L'expérience des projets collectifs »

*Projet collectif obligatoire – Un semestre – Note à coefficient conséquent*

### Types d'engagements

L'administration de Sciences Po a mis en place les projets collectifs en s'inspirant des business school anglo-saxonnes, dans le but affiché d'améliorer les compétences professionnelles de ses étudiants et de les initier au management de projet. Il s'agit d'abord d'amener l'étudiant de quatrième année du Master Sciences Po à expérimenter sur un semestre un projet collectif se rapprochant d'un travail professionnel.

Les projets collectifs peuvent être proposés par des élèves, enseignants, chercheurs, associations, entreprises, administration, etc. dans un grand nombre de domaines : de la rénovation de la cafétéria à l'organisation de conférences en passant par une recherche-étude.

Les étudiants doivent obligatoirement proposer ou rejoindre un projet qui doit être composé de 4 personnes minimum et peut être refusé par l'administration. Un lien avec l'enseignement de base de l'étudiant est demandé mais la pratique montre qu'il peut facilement être contourné.

### L'évaluation

Chaque projet est suivi par un tuteur enseignant lors de rendez-vous plus ou moins fréquents (mensuels ou bimestriels). C'est lui qui valide les projets en se basant sur une fiche concise où sont précisés les objectifs initiaux et les résultats obtenus. La réussite du projet et l'implication des étudiants sont des critères importants puisque l'évaluation ne se fait pas sur le rendu du dossier ni sur un oral. Les points obtenus par le projet collectif sont conséquents : ils équivalent à une matière centrale.



► **Solliciter les centres d'intérêt extrascolaires des étudiants :** l'institution reconnaît le projet collectif comme lieu d'acquisition de compétences et permet aux étudiants de teinter un travail universitaire en fonction de leurs centres d'intérêt.

► **Un investissement obligatoire :** les étudiants ont tendance à réaliser les projets collectifs uniquement pour les points et développent une stratégie du meilleur rapport entre l'investissement en temps et le gain de points. C'est pourquoi l'organisation de conférences est souvent privilégiée et les projets bâclés et négligés par manque de temps. Les projets sont souvent portés par le noyau qui est à l'initiative du projet, les autres peuvent être partisans du moindre effort. Le caractère obligatoire du dispositif provoque par ailleurs un éparpillement des propositions qui perdent en pertinence.

► **La citoyenneté étudiante étouffée par la recherche des compétences :** les activités associatives ne sont que rarement acceptées en tant que projet collectif. L'ouverture d'esprit, l'altruisme, la préoccupation pour l'intérêt général ne sont pas un objectif, même secondaire. Seule prime l'acquisition de compétences valorisables dans la recherche d'un emploi.

► **Une difficulté à percevoir des financements :** les projets ne sont pas sous statut associatif et sont très éphémères. Ils peuvent dès lors difficilement prétendre à des financements auprès de partenaires extérieurs et se limitent en conséquence nettement dans leurs objectifs.

## Ecole Centrale Paris

### « Innover en association »

*Projet collectif innovant en association ou ailleurs  
Un jour libre dédié par semaine – Noté*

#### Types d'engagements

Les engagements des étudiants de Centrale Paris sont organisés autour de l'union des élèves qui regroupe l'ensemble des clubs dans lesquels s'investissent les étudiants. L'école soutient ces activités qui bénéficient de conditions confortables (un bâtiment de locaux dédié, financements par l'Ecole, accompagnement méthodologique par les enseignants sur certains projets).

Il n'existe pas de reconnaissance des engagements à proprement parler dans l'Ecole. La politique de l'établissement qui consistait à une aide au passage pour les élèves en difficulté mais dont l'investissement associatif est avéré n'a plus lieu afin de responsabiliser les étudiants sur leur gestion du temps.

#### Les projets de deuxième année

Les étudiants en deuxième année doivent réaliser un projet collectif (en binôme ou en équipe de 5 à 12 élèves) qui vise à appréhender la gestion de projet, de l'identification d'un problème à la définition d'un projet et sa mise en œuvre.

Ces projets peuvent être rattachés à des activités associatives du moment où ils font preuve de nouveauté (améliorer le Gala, créer un site Internet pour une association, organiser un événement, etc.) et où sont sollicitées des notions de management, de gestion de projet, de prise de responsabilité. Il peut s'agir d'une association étudiante ou non, dont les activités se déroulent sur le campus ou à l'extérieur.

Les étudiants bénéficient à cet effet d'une journée par semaine de libre pour y travailler. Chaque projet est suivi par un enseignant.

Un rapport soutenu à l'oral est rendu à la fin de l'année devant un jury comprenant l'enseignant chargé du projet qui préside le jury, un membre de la cellule de coordination et éventuellement les personnes extérieures ayant participé au projet.

► **Concilier activité associative et projet d'enseignement:** une partie des activités associatives est considérée comme un moyen d'acquisition de compétences en accord avec le projet d'enseignement de l'Ecole ce qui contribue à valoriser les associations.

► **La course à la nouveauté:** les projets liés à une activité associative ne sont acceptés dans le cadre du projet 2<sup>ème</sup> année que s'ils font preuve de « nouveauté ». Pour concilier leurs activités associatives avec le projet de leur cursus, les étudiants se voient contraints d'inventer un besoin pour des projets associatifs qui n'en ont pas toujours l'utilité.

► **Les résultats scolaires avant tout:** l'école tient à sa réputation d'excellence et n'est pas prête à ce que ses étudiants s'investissent au détriment des résultats scolaires, surtout pour une formation d'ingénieur où les connaissances scientifiques sont essentielles. Le soutien à la vie associative vise à responsabiliser les étudiants dans leur gestion du temps consacré aux études et à leurs engagements. Par ailleurs, la reconnaissance des projets menés dans le cadre d'une association ne vaut que parce qu'elle permet une acquisition de compétences valorisables sur le marché du travail.

# RECONNAÎTRE LES ENGAGEMENTS ÉTUDIANTS DANS LES UNIVERSITÉS : LES RECOMMANDATIONS

---

## Les principaux enjeux de la reconnaissance pédagogique des engagements

### La valeur citoyenne de l'engagement s'encourage mais ne s'évalue pas

On ne saurait réduire la vie associative à un lieu d'acquisition de compétences. Ce serait oublier ce qui est à la source de ses multiples projets : une aspiration intime de chacun pour œuvrer collectivement en faveur de l'intérêt général. La valeur civique de l'engagement est bien ce qui fait la substance de la vie associative.

Le stage en association n'est pas ici remis en cause, il permet une découverte en acte d'un milieu que l'université est maintenant habituée à évaluer. L'apport de l'expérience associative en termes de compétences est indéniable mais les associations étudiantes ne doivent pas être exclusivement instrumentalisées par une institution désireuse de mieux préparer ses étudiants à entrer sur le marché du travail. Elles ne doivent d'un autre côté pas être comptables de la valeur citoyenne de leurs actions devant des universités dont le rôle est de former. L'université peut donc évaluer une expérience circonscrite dans une association, elle n'évalue pas un engagement dans son ensemble, d'autant que d'autres espaces de dialogue permettent à l'institution de faire valoir la valeur civique des initiatives étudiantes, notamment dans le partenariat sur l'animation des campus et l'organisation d'événements.

Il ne nous semble pour autant pas contradictoire que l'université donne, à travers une offre pédagogique, des outils de compréhension de l'esprit associatif, à des étudiants engagés qui se caractérisent fréquemment par une appréhension partielle de l'univers dans lequel ils évoluent. Elle comblerait par là un espace jusqu'ici inoccupé, malgré les enjeux que cette question recouvre pour l'ensemble de la jeunesse.

« La reconnaissance ne va pas pousser les gens à s'investir, il n'y aura pas grand monde intéressé. Il faut que l'engagement corresponde à quelque chose pour trouver sa place au sein de l'association. C'est un engagement personnel. Après, au niveau de l'association il y aura toujours des choses à faire. »

**Gildas, Rennes**

---

## La valeur symbolique de la reconnaissance pédagogique des engagements par l'université

Au-delà de la forme du dispositif, et de la valeur finalement secondaire d'une certification officielle – l'expérience se suffisant à elle-même – c'est d'abord le symbole qui parle. En permettant aux associatifs de valider leur engagement, l'université reconnaît que l'activité extrascolaire n'est pas préjudiciable aux études mais peut être enrichissante. Accorder des points, c'est donner du crédit aux projets des étudiants, c'est les considérer comme de réels interlocuteurs et reconnaître l'apport qu'ils font à la collectivité. L'université amène ainsi ses étudiants vers une ouverture d'esprit appréciée. Ces dispositifs sont aussi le signe d'une reconnaissance d'un autre lieu d'acquisition de compétences que l'université : l'expérience de terrain est reconnue comme formatrice et complémentaire d'un savoir universitaire théorique. L'aspect complémentaire signifie qu'une offre de cours théorique est indispensable.

## Les risques de dénaturation de l'engagement

Cette incursion de l'université dans l'extrascolaire n'est pas neuve mais elle soulève des préoccupations. L'attribution de crédits ne va-t-elle pas attirer des « passagers clandestins » davantage intéressés par les points que par une activité bénévole par nature désintéressée ?

Certains étudiants ajoutent par ailleurs qu'ils s'engagent en association pour « sortir » de l'université et de son système d'évaluation permanente. C'est bien là le risque le plus sérieux : la valorisation des engagements est perçue par certains comme l'encadrement normatif infantilisant d'une activité relevant de la sphère personnelle et surtout extrascolaire.

## L'association comme partenaire de l'université

Les associations ont un mode de fonctionnement fragile qui peut facilement être perturbé par un placage maladroit sur leurs activités d'un dispositif mal calibré. La consultation des associations en amont est indispensable, ne serait-ce que pour vérifier leur capacité et leur volonté d'encadrement de nouveaux bénévoles.

« J'avais un peu peur que ça dénature mon engagement et que ça ne soit plus totalement du bénévolat. J'ai réfléchi et je me suis dit que c'était intéressant de faire un bilan après les trois ans passés dans mon association. Ça me permettait de prendre du recul et de faire un point. »

**Chloé, 21 ans, Clermont-Ferrand**

---

La signature d'une convention précisant les rôles de chacun sera une belle reconnaissance des associations comme des interlocuteurs à part entière et contribuera à donner une vraie place aux initiatives étudiantes.

Cela servira sans aucun doute à une meilleure connaissance mutuelle entre les universités et les associations. Les uns étant amenés à prendre connaissance des activités associatives, les autres à dialoguer plus aisément avec l'institution.

### **La validation des engagements associatifs développe-t-elle la vie associative étudiante ?**

Le simple fait de parler de ces dispositifs apportera une visibilité aux engagements étudiants et encouragera les initiatives étudiantes. De là à ce que les étudiants s'engagent en masse, il s'en faut de beaucoup. Les étudiants de ces UE sont plus fréquemment des étudiants déjà engagés ou qui se seraient quand même engagés en l'absence d'un dispositif. Quelques étudiants possédant déjà la fibre associative passeront peut-être le pas plus tôt. Ce n'est pas directement le dispositif qui va favoriser le développement de la vie associative étudiante mais l'effet d'entraînement : c'est en entendant et en voyant d'autres étudiants agir que l'on prend envie de participer. L'enjeu est alors de dresser une cartographie précise des activités associatives existantes pour faciliter les vocations.

## Quelle mise en œuvre pour la reconnaissance pédagogique des engagements ?

Le LMD offre un puissant outil aux universités pour donner une plus grande place aux engagements étudiants. Nous pensons que l'expérience associative est un formidable lieu d'acquisition de compétences qui peuvent être prises en compte dans le cadre des Unités d'Enseignement libres à condition de veiller à certains aspects dans la mise en œuvre.

### Quelle forme de reconnaissance choisir ?

Au contraire des Ecoles, les universités ont fait le choix du caractère optionnel de la reconnaissance pédagogique des engagements. Il s'agit ici de ne porter atteinte ni à la liberté d'association, ni aux missions de l'université. L'aspect optionnel est donc essentiel pour laisser le choix aux étudiants de valider leur engagement, selon la conception qu'ils en ont. On ne saurait rendre le bénévolat obligatoire.

Le nombre de crédits ECTS attribué à ces UE libres est calculé sur le temps de travail demandé, souvent difficile à évaluer en ce qui concerne l'activité associative. Généralement échelonnés entre 2 et 6 ECTS, les UE « engagements étudiants » doivent simplement veiller à respecter l'équilibre avec les autres UE libres. Le nombre de points attribué pèse peu dans les motivations des étudiants qui considèrent la note comme secondaire. Les potentiels « passagers clandestins » seraient de bien mauvais stratèges en choisissant une UE finalement gourmande en temps.

### Quels sont les temps concernés ?

Par crainte de voir des étudiants d'abord attirés par les points, certaines associations ont préféré n'ouvrir les UE qu'aux bénévoles ayant une expérience d'une année au sein de l'association. Il serait dommage de poser un tel obstacle à l'incitation à l'engagement surtout quand on sait qu'il n'est pas « rentable » pour un étudiant de s'engager par intérêt dans un tel dispositif par rapport au temps et au travail demandés.

« Chaque université a son mode de vie propre et doit pouvoir adapter les choses. Des solutions d'un côté ne fonctionneront peut-être pas partout. Les universités doivent communiquer avec leurs associations pour élaborer le meilleur dispositif »  
**Camille, 23 ans, Lyon**

---

Des associations ont proposé une période d'essai qui peut permettre de mettre à l'épreuve les motivations de l'étudiant. Cela peut cependant déséquilibrer l'activité de l'association qui devra se réorganiser dans les cas d'abandon, et remettre en cause le cursus de l'étudiant qui pourra difficilement changer d'UE.

La possibilité de suivre une UE quel que soit le semestre de la licence est assez souple pour respecter les rythmes d'engagement des étudiants qui ne s'engagent pas nécessairement dès leur arrivée à l'université.

La reconnaissance sur un seul semestre n'est par contre pas nécessairement adaptée aux projets étudiants qui courent généralement sur l'année universitaire entière. Demander et évaluer un engagement à l'année n'est alors pas aberrant.

Proposer une formation sur un seul semestre non renouvelable apparaît par contre suffisant. On pourra rendre possible la reconnaissance deux semestres si les fonctions de l'étudiant ou le contenu des formations changent, bien que cela complexifie la gestion administrative du module.

Si le temps libéré est la première motivation avancée par les étudiants dans les cas de modules sans ou avec peu de cours, les emplois du temps légers sont assez fréquents à l'université et n'apparaissent pas comme un obstacle à l'engagement.

### **Quelles associations et quels types de bénévoles reconnaître ?**

Le choix du type d'association – étudiante ou « instituée » – nécessite de savoir si l'on souhaite développer la vie associative étudiante ou insister sur l'aspect civique de l'engagement. L'intérêt des projets associatifs étudiants est que ceux-ci sont entièrement menés par des étudiants, d'où une plus grande mise en responsabilité. Mais le bénévolat est légitime quelle que soit la structure d'accueil.

Par souci de la qualité de l'encadrement, on peut choisir d'apprécier avec l'association concernée l'opportunité et la capacité d'accueil d'un étudiant dans le cadre d'une reconnaissance pédagogique des engagements. Il s'agira ainsi moins de vérifier le temps passé par



l'étudiant dans l'association et la régularité de son engagement. Quant aux types de bénévoles, les élus au sein des associations ne sont pas les seuls en responsabilité. Tout type de bénévolat est légitime du moment que l'on peut évaluer la participation active à un projet.

### Quelle offre de contenus pédagogiques ?

Si l'université est là pour former, non pour récompenser, elle peut préférer accompagner les étudiants dans leurs engagements et les faire progresser en leur offrant des formations adaptées: la reconnaissance pédagogique va au-delà du stage et ne saurait se passer d'une formation théorique.

Les offres pédagogiques privilégient souvent l'apprentissage des fondements de la loi 1901 et des obligations légales qui y sont liées. Il ne faudrait pas négliger les outils méthodologiques de gestion de projet, plus en lien avec la pratique des étudiants, et de ce fait fort appréciés. Les cours calqués sur une pratique ont l'avantage d'être très adaptés mais ne peuvent par nature pas concerner l'ensemble des associations tandis qu'ils entraînent une lourdeur administrative.

Comme nous l'avons déjà précisé, il nous apparaît important de revenir dans ces cours sur l'esprit et le sens des projets associatifs afin d'inculquer une culture du bénévolat.

Quant au volume horaire, il peut tout à fait remplir le créneau d'une UE classique, les emplois du temps des étudiants étant relativement souples même si la transversalité des UE pose le problème de la compatibilité entre les différentes UFR.

### Comment évaluer les étudiants ?

L'évaluation ne doit pas être une simple formalité au risque de décrédibiliser l'UE, ce sur quoi s'accordent les étudiants. Les critères d'évaluation sont nombreux et diffèrent d'une université à l'autre : assiduité aux cours, voire aux activités de l'association, investissement personnel, méthodologie, mise en application des cours sur le terrain, analyse du fonctionnement de la structure, prise de recul sur son engagement, etc. Ces critères doivent être établis dans le dialogue avec les associations concernées, et idéalement fixés de

---

« Cela ne me pose pas problème qu'ils notent l'engagement associatif. De toutes façons, quel crédit apporter à une note ? Si tu es satisfait de ce que tu as fait et que les autres le sont, la note de l'université devient quelque chose de très secondaire. Il faut bien une note car elle sert pour valider des crédits : c'est scolaire mais nécessaire. »  
**Steve, 19 ans, Clermont-Ferrand**

---

manière spécifique avec chaque association.

Nous pensons important que l'étudiant doive faire le lien entre les acquis théoriques et la pratique. La définition d'objectifs en début d'année peut être un fil conducteur mais il sera plus pertinent de s'attarder sur l'attitude générale de l'étudiant que sur la réalisation effective des projets. Les oraux dont l'organisation n'est pas toujours envisageable sont appréciés par les étudiants qui peuvent mieux exprimer un engagement qui relève de l'intime.

### **Le jury**

La présence d'un responsable de l'association pose question. Le rôle des associations est-il d'évaluer leurs bénévoles dans le système universitaire? Sont-elles en capacité d'évaluer? Leur présence ne va-t-elle pas perturber l'ambiance et les relations internes? Elle permet cependant d'apporter un éclairage intéressant sur l'engagement de l'étudiant. Ici encore, la discussion et le dialogue avec l'association concernée sont indispensables.

### **Mieux communiquer et informer**

Enfin, la communication est essentielle pour la réussite de l'UE. Le manque de participants est souvent du à une incompréhension ou à un défaut d'information. Il est essentiel que les étudiants connaissent l'existence de l'UE, mais aussi les conditions exigées, la méthode d'évaluation, les critères et le calendrier de manière à avoir une vision globale. Et cela même s'il est particulièrement difficile pour des UE transversales d'être présentes dans les maquettes de chaque filière. Une communication directe aux associations sera par ailleurs utile. ■



